

Tabac, alcool : le Sénat de tous les lobbies

Après avoir été à l'initiative du démantèlement de la loi Evin sur l'alcool, le Sénat récidive dans son offensive contre la santé publique. La commission des Affaires sociales vient en effet de se prononcer contre l'instauration des paquets neutres de cigarettes, une mesure anti-marketing efficace pour réduire les dommages sanitaires, défendue par la ministre de la santé, Marisol TOURAINE et promue par dix autres pays occidentaux.

Le Sénat, après avoir servi le lobby de l'alcool lors de la loi Macron, s'incline maintenant devant le lobby du tabac. L'objectif des sénateurs est le même : laisser la plus grande liberté au marketing ou à la publicité, et au commerce, et qu'importent les dommages sanitaires et sociaux. Mais cette fois, la manœuvre est encore plus transparente, car il n'est pas possible pour le tabac de se réfugier derrière l'alibi du patrimoine culturel ou gastronomique national.

Et comme à chaque fois qu'un ministre de la santé prétend réduire les dommages liés au tabac, les buralistes descendent dans la rue, soutenus en sous-main par les industriels. La cigarette étant un produit indéfendable, même par ceux qui le vendent, c'est la défense de l'emploi qui sert d'alibi. Pourtant la profession de buraliste ne peut décemment se plaindre. Ainsi, la Cour des Comptes en 2012 a vertement critiqué l'aide allouée par le gouvernement (2,6 milliards d'euros entre 2004 et 2011) et fustigé leur rémunération qui avait augmenté de 50 % sur la même période.

Le Sénat, soucieux des intérêts des industriels du tabac comme il l'a été de ceux du lobby de l'alcool, traite avec la plus grande désinvolture les 73 000 morts annuels dus au tabac, soit de la même manière que les 49 000 morts imputables à l'alcool.

L'ANPAA affirme son soutien résolu à l'instauration des paquets neutres, une mesure qui contribuera à prévenir l'entrée dans le tabagisme des plus jeunes, qui sont également les plus sensibles au marketing.

Contacts :

Alain Rigaud : 06 08 22 25 29

Bernard Basset : 07 86 55 54 53

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie est reconnue d'utilité publique, agréée d'éducation populaire, et organisme de formation implantée sur l'ensemble du territoire national, forte de 1500 professionnels.

Elle a pour buts de promouvoir et contribuer à une politique globale de prévention des risques et des conséquences des usages, usages détournés et mésusages d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

Son intervention, dans la proximité et dans la durée, s'inscrit dans un continuum de la prévention et de l'intervention précoce à la réduction des risques, aux soins et à l'accompagnement dans une perspective globale, psychologique, biomédicale, et sociale, à travers notamment la gestion de plus de 90 centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD).

A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – contact@anpaa.asso.fr - [@anpaa_asso](https://www.facebook.com/anpaa) – www.anpaa.asso.fr - [facebook](https://www.facebook.com/anpaa)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)